

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 11.09.2014

Révision: 11.09.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Vulcanizing Cement**
- **Code du produit:** 14-004, 14-008, 14-009, 14-032, 14-041, 14-511, 14-512, 15-026
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Mélange de caoutchouc
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
31 Incorporated
100 Enterprise Dr.
Newcomerstown, OH 43832
Phone: (740) 498-8324
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
ChemTel Inc.
(800) 255-3924 (Appel gratuit dans Amérique du Nord)
+1 (813) 248-0585 (Internationale)

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Les mentions de danger suivantes s'appliquent uniquement à la réglementation de l'UE et ne sont pas applicables à la réglementation américaine spécifique: H400, H410.



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité


selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 11.09.2014


Révision: 11.09.2014

Nom du produit: Vulcanizing Cement

(suite de la page 1)

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE
 Xn; Nocif

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

 Xi; Irritant


R38: Irritant pour la peau.

 Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

 F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

 N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

La classification correspond aux publications actuelles des listes de substances internationales et est complétée par des indications tirées de la littérature et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Les mentions de danger suivantes s'appliquent uniquement à la réglementation de l'UE et ne sont pas applicables à la réglementation américaine spécifique: GHS09.

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger


Ce pictogramme sont applicable seulement selon les règlements de l'UE. Utilisation ne sont pas requis dans les Etats-Unis (OSHA SGH).



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Danger
Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

heptane

Natural rubber latex

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 11.09.2014

Révision: 11.09.2014

Nom du produit: Vulcanizing Cement

(suite de la page 2)

- **Mentions de danger**

Les mentions de danger suivantes s'appliquent uniquement à la réglementation de l'UE et ne sont pas applicables à la réglementation américaine spécifique: H410.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Mousse, Poudre d'extinction, ou Dioxyde de carbone.

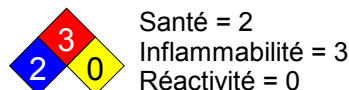
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Principaux dangers:**

- **Système de classification:**

- **NFPA données (gamme 0-4)**



- **HMIS données (gamme 0-4)**



- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 11.09.2014

Révision: 11.09.2014

Nom du produit: Vulcanizing Cement

(suite de la page 3)

· Composants dangereux:

CAS: 142-82-5 EINECS: 205-563-8 Numéro index: 601-008-00-2	heptane ☒ Xn R65; ☒ Xi R38; 🔥 F R11; ☠ N R50/53 R67 ----- ☠ Flam. Liq. 2, H225 ☠ Asp. Tox. 1, H304 ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ☠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	50-100%
CAS: 9006-04-6 EINECS: 232-689-0	Natural rubber latex ☒ Xi R43 ----- ☠ Skin Sens. 1B, H317	10-25%
CAS: 108-87-2 EINECS: 203-624-3 Numéro index: 601-018-00-7	méthylcyclohexane ☒ Xn R65; ☒ Xi R38; 🔥 F R11; ☠ N R51/53 R67 ----- ☠ Flam. Liq. 2, H225 ☠ Asp. Tox. 1, H304 ☠ Aquatic Chronic 2, H411 ☠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≤ 2,5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Amener les sujets à l'air frais.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de dyspnée, appliquer la thérapie de l'oxygène.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Retirer les lentilles de contact, si porté et si possible.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Dyspnée

Étourdissement

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 11.09.2014

Révision: 11.09.2014

Nom du produit: Vulcanizing Cement

(suite de la page 4)

Toux
 Manifestations allergiques
 Troubles gastro intestinaux en cas d'ingestion.
 Irrite la peau et les muqueuses.
 Irrité des yeux.
 Perte des repères dans l'espace

· **Risques**

Risque d'oedème pulmonaire.
 Risque de pneumonie.
 Risque d'incidents respiratoires.
 Peut être nocif par contact cutané.
 Peut être nocif par inhalation.
 Repeated exposure may cause skin dryness or cracking.
 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.
 Le cas échéant, administrer de l'oxygène.
 En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.
 Observation subséquente relative à un risque de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Eau

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· **Autres indications** Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Tenir à l'abri de la chaleur.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 11.09.2014

Révision: 11.09.2014

Nom du produit: Vulcanizing Cement

(suite de la page 5)

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation d'aérosols.

Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Prévoir la ventilation des emballages.

Éviter stockage près des chaleurs extrêmes, les sources d'ignition et des flammes nues.

- **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

142-82-5 heptane

PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 2000 mg/m ³ , 500 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 350 mg/m ³ , 85 ppm
	Valeur plafond: 1800* mg/m ³ , 440* ppm
	*15-min
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 2050 mg/m ³ , 500 ppm
	Valeur à long terme: 1640 mg/m ³ , 400 ppm

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 11.09.2014

Révision: 11.09.2014

Nom du produit: Vulcanizing Cement

(suite de la page 6)

VME (France)	Valeur momentanée: 2085 mg/m ³ , 500 ppm Valeur à long terme: 1668 mg/m ³ , 400 ppm
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 2085 mg/m ³ , 500 ppm
9006-04-6 Natural rubber latex	
TLV (U.S.A.)	Valeur à long terme: 0,0001* mg/m ³ Skin; DSEN, RSEN;* inh. fraction
108-87-2 méthylcyclohexane	
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 2000 mg/m ³ , 500 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 1600 mg/m ³ , 400 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur à long terme: 1610 mg/m ³ , 400 ppm
VME (France)	Valeur à long terme: 1600 mg/m ³ , 400 ppm

- **DNEL** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **PNEC** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

Ne pas requis pendant conditions normales d'utilisation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

En cas de déversements, protection respiratoire peut être requis / recommandé.

Limites de vapeurs organiques approuvées par NIOSH et équipées de filtres de poussières/vapeurs devrait être utilisée.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 11.09.2014

Révision: 11.09.2014

Nom du produit: Vulcanizing Cement

(suite de la page 7)

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mesures de gestion des risques**
Voir la Section 7 pour des informations supplémentaires.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

- | | |
|--------------------------|------------------|
| · Forme: | Liquide |
| · Couleur: | Trouble |
| · Odeur: | De type solvanté |
| · Seuil olfactif: | Non déterminé. |

- | | |
|------------------------|----------------|
| · valeur du pH: | Non déterminé. |
|------------------------|----------------|

· **Changement d'état**

- | | |
|------------------------------|-----------------|
| · Point de fusion: | Non déterminé. |
| · Point d'ébullition: | 200 ° F / 93 °C |

- | | |
|-------------------------|---------------|
| · Point d'éclair | 32 ° F / 0 °C |
|-------------------------|---------------|

- | | |
|---|-----------------|
| · Inflammabilité (solide, gazeux): | Non applicable. |
|---|-----------------|

- | | |
|--------------------------------------|------------------|
| · Température d'inflammation: | 419 ° F / 215 °C |
|--------------------------------------|------------------|

- | | |
|--|----------------|
| · Température de décomposition: | Non déterminé. |
|--|----------------|

- | | |
|-----------------------------|--|
| · Auto-inflammation: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
|-----------------------------|--|

- | | |
|------------------------------|--|
| · Danger d'explosion: | Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. |
|------------------------------|--|

· **Limites d'explosion:**

- | | |
|----------------------|-----------|
| · Inférieure: | 1,1 Vol % |
| · Supérieure: | 6,7 Vol % |

- | | |
|--------------------------------------|--------|
| · Pression de vapeur à 20 °C: | 48 hPa |
|--------------------------------------|--------|

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| · Densité à 20 °C: | 0,77 g/cm ³ |
|---------------------------|------------------------|

- | | |
|---------------------------|----------------|
| · Densité relative | Non déterminé. |
|---------------------------|----------------|

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| · Densité de vapeur. | Non déterminé. |
|-----------------------------|----------------|

- | | |
|--------------------------------|----------------|
| · Vitesse d'évaporation | Non déterminé. |
|--------------------------------|----------------|

- | | |
|--|---------------------|
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Pas ou peu miscible |
|--|---------------------|

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 11.09.2014

Révision: 11.09.2014

Nom du produit: Vulcanizing Cement

(suite de la page 8)

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.
- **Viscosité:**
 - Dynamique:** Non déterminé.
 - Cinématique:** Non déterminé.
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Risque d'incendie.
Vive réaction aux agents d'oxydation.
Les conteneurs vides et mal nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles.
Peut former des mélanges explosifs dans l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'inflammation et/ou de pulvérisation ou d'atomisation.
En cas de fort échauffement au-delà du point de décomposition, il y a possibilité de dégagement de vapeurs toxiques.
- **10.4 Conditions à éviter**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
142-82-5 heptane

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (Estimate)
Inhalatoire	LC50/4h	103 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 11.09.2014

Révision: 11.09.2014

Nom du produit: Vulcanizing Cement

(suite de la page 9)

Danger par résorption dermique.

L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent des états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

Des effets toxique et/ou corrosif peut être retardé jusqu'a 48 heures.

· **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Peut être nocif par contact cutané.

Peut être nocif par inhalation.

Vapeurs étourdissantes.

· **Sensibilisation** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· **Toxicité par administration répétée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Des expositions répétées peuvent resulter en sensibilisation par inhalation ou/et contact cutané.

SECTION 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:** Toxique pour les organismes aquatiques.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Sur la base des données existantes relatives à l'élimination/la dégradabilité et le potentiel de bioaccumulation, un dommage à long terme de l'environnement n'est pas probable.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Peut être incinéré avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

Les utilisateurs de ce matériel ont la responsabilité de disposer tout produit non-utilisé, des résidus et des conteneurs en conformité avec toutes les lois et réglementations locales, provinciales et fédérales pertinentes en matière de traitement, de stockage et d'élimination des déchets dangereux et non dangereux. Les matières résiduelles doivent être considérés comme dangereux sauf spécifié contraires.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 11.09.2014

Révision: 11.09.2014

Nom du produit: Vulcanizing Cement

(suite de la page 10)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- **DOT, ADR, IMDG, IATA** UN1206
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **DOT (États-Unis)** Heptanes
- **ADR** 1206 HEPTANES, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS HEPTANES
- **IMDG, IATA**
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **DOT (États-Unis)**



- **Class** 3 Liquides inflammables.
- **Label** 3

- **ADR**



- **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.
- **Étiquette** 3

- **IMDG, IATA**



- **Class** 3 Liquides inflammables.
- **Label** 3
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **DOT, ADR, IMDG, IATA** II
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Marine Pollutant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.
- **Indice Kemler:** 33
- **No EMS:** F-E,S-D
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 11.09.2014

Révision: 11.09.2014

Nom du produit: Vulcanizing Cement

(suite de la page 11)

· **Indications complémentaires de transport:**

· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1206, HEPTANES, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 3, II

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- États-Unis
- **Listes Cancérogènes**

· **Centre international de recherche sur le Cancer**

Aucun des composants n'est compris.

· **TLV (Threshold Limit Value established by ACGIH)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Informations de danger relatives au produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Ce produit est classé selon les critères des dangers du Règlement sur les produits contrôlés. Cette fiche signalétique contient les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R11	Facilement inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 11.09.2014

Révision: 11.09.2014

Nom du produit: Vulcanizing Cement

(suite de la page 12)

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LD50: Dose létale médiane

LC50: Concentration létale médiane

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

Skin Sens. 1B: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1B

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

· Sources

FDS/SDS préparé par:

Société ChemTel / ChemTel Inc.

1305 North Florida Avenue

Tampa, Florida 33602-2902 Etats-Unis

Appel Gratuit dans l'Amérique du Nord 1-888-255-3924

Internationale +01 813-248-0573

Website: www.chemtelinc.com